



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'administration Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau de l'action sanitaire et sociale Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Virginie KOFFI Tél. : 01.49.55.53.28 Fax : 01.49.55.74.41 ou 01.49.55.80.59	NOTE DE SERVICE DGA/SDDPRS/N2003-1337 Date : 27 OCTOBRE 2003
--	---

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 26 novembre 2003 pour les séjours à thèmes

Objet : ASMA Nationale : - Séjours à thèmes pour la période du 7 février au 7 mars 2004
- Formation BAFA pour l'année scolaire 2003/2004

Résumé : Les documents joints, émanant de l'Association d'Action Sociale du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales (ASMA), présentent les séjours à thèmes pour les jeunes de 6 à 17 ans durant les vacances scolaires de l'hiver 2003/2004 et les formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pendant toute l'année scolaire 2003/2004.

Les demandes d'inscription doivent être transmises à :

ASMA Nationale – Secteur Jeunesse – 8, rue du Helder – 75009 PARIS

Le Sous-directeur du développement
professionnel et des relations sociales
Philippe de CHAZEAUX

MOTS-CLES : ASMA NATIONALE, JEUNESSE, BAFA, THEMES, HIVER 2003/2004

Destinataires
- administration centrale ; - services déconcentrés ; - syndicats ; - établissements d'enseignement publics ; - établissements publics ; - présidents des ASMA départementales ; - retraités ; - correspondants sociaux.

PROJET EDUCATIF

Ce document exprime les valeurs éducatives sous-tendues dans les actions de l'ASMA en direction des enfants des agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Il est un élément contractuel indispensable pour les équipes d'animation des centres de vacances et pour les Associations Partenaires. Il constitue une charte et un contrat d'objectifs, à partager par les agents du ministère. C'est un texte dynamique qui doit évoluer après le bilan annuel des séjours.

Le développement de l'enfant, dans les meilleures conditions de sécurité, est au cœur de nos préoccupations.

Les vacances collectives sont un moment important de sa vie. Temps de détente, de repos mais aussi moment d'apprentissage de la vie sociale, elles contribuent à la formation de sa personnalité, à son épanouissement et à son accession à l'autonomie.

Elles sont complémentaires des autres lieux de vie de l'enfant, famille, école..

Lieu de découvertes, de créativité et de culture

Tout au long du séjour, seront organisées des activités initiant l'enfant à des pratiques artistiques et sportives, développant son intégration à la vie sociale, sa curiosité, son imagination, l'amenant à découvrir des patrimoines et cultures diverses, le sensibilisant à son nouvel environnement.

Les activités lui feront prendre conscience de sa propre capacité créative, auront une dimension ludique, seront l'occasion de réaliser ce qui a été décidé ensemble. Elles seront aussi une source de développement de son esprit critique.

Temps d'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté

L'enfant acteur de ses vacances participe à la prise de décisions collectives, choisit ses activités, a la possibilité de prendre des initiatives dans le respect des autres. Les vacances collectives sont un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie. Elles sont un moment privilégié où tout est mis en œuvre pour que l'enfant prenne confiance en lui. Il doit trouver autour de lui écoute et compréhension et bénéficier d'espaces de liberté personnelle où il puisse vivre à son propre rythme. L'autonomie de l'enfant reste évidemment dans les limites du respect des éducateurs, des éduqués, du cadre de vie et des biens. Son apprentissage sera adapté de manière différente selon l'âge de l'enfant.

Moment fort de solidarité

Les vacances c'est aussi l'occasion de se faire des copains. A une époque où des idées racistes et xénophobes sont présentes dans la société, il est important que le temps des vacances soit un temps de solidarité. Le respect de l'autre et de ses différences est primordial.

Espace de vie au quotidien

La participation aux actes de la vie quotidienne (toilette, rangement, service, préparation des repas, temps de repos...) seront autant d'occasions de mettre l'enfant au contact avec les réalités de la vie quotidienne, sources aussi de plaisir.

La variété des repas favorisera l'apprentissage du goût.

Les séjours que nous proposons à vos enfants correspondent à ce projet éducatif.

Tout sera mis en œuvre pour la réussite des séjours.

Projet éducatif arrêté par le C. A. de l'ASMA NATIONALE le 30/11/2000.

Administrateur responsable : **Daniel PLACE**

☎ : 01-49-55-74-46

Daniel.PLACE@agriculture.gouv.fr

Permanente technique : **Virginie KOFFI**

☎ : 01-49-55-53-28

Virginie.KOFFI@agriculture.gouv.fr

Stages de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Bénéficiaires : les enfants (d'agents ayant droits de l'ASMA) âgés de 17 ans au moins le premier jour du stage et sans limitation d'âge sous réserve qu'ils soient fiscalement à charge.

Types de stages : stage initial et stage de spécialisation.

Modalité de financement : toute inscription à un stage doit faire l'objet d'un accord préalable de prise en charge financière.

A cet effet, l'organisme de formation remet à l'agent une convention de prise en charge financière. Celle-ci est transmise, par l'agent, à l'ASMA Secteur Jeunesse, pour accord. L'ASMA informe l'organisme de son acceptation et se substitue à l'agent pour le paiement du stage dès réception de la facture.

En parallèle, **l'ASMA enverra à l'agent une facture** qui indiquera le **coût initial du stage**, le **QF de l'agent** calculé conformément à la grille sise en page 7 et le **montant de la participation restant à charge de l'agent**. Celui-ci s'acquittera de **30% du montant total dès réception de l'acceptation** de prise en charge financière et **soldera son dû au plus tard deux semaines avant le début du stage**.

Attention, compte tenu de l'ouverture vers de nombreux organismes répartis sur l'ensemble du territoire national, aucun remboursement de frais de déplacement ne sera effectué.

Date des stages : toutes les sessions de formations ouvertes au cours de l'année scolaire 2003 / 2004 et jusqu'au 31 août 2004 seront éligibles.

Seront accrédités par l'ASMA : les associations et organismes culturels et socio-éducatifs habilités à dispenser les formations BAFA et agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du siège social.

A titre d'exemple, les CEMEA (Centre Entraînement Méthodes Education Active), le CFAG (Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires), les FRANCAS, les FOL (Fédération des Œuvres Laïques) et l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs) sont accrédités.

Où s'adresser ?

L'animation au sein de centres de vacances nécessite une volonté et un militantisme pour l'éducation populaire et les valeurs défendues par le projet éducatif de l'ASMA.

C'est pourquoi l'ASMA n'a pas présélectionné de stage particulier afin que chaque « jeune » fasse la preuve de sa motivation et recherche par lui-même les centres de formation à proximité de son lieu de résidence.

Toutefois, pour faciliter les recherches, les coordonnées nationales des principaux organismes sont reprises ci-après :

Centre Entraînement Méthodes Education Actives (CEMEA)

Association nationale

24, rue Marc Séguin

75883 PARIS CEDEX 18

☎ : 01 53 26 24 24

Mail : communication@cemea.asso.fr

Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (CFAG)

11, avenue Saint Jean de Beauregard

91400 ORSAY

☎ : 01 69 28 76 72

Fédération nationale des FRANCAS

12, rue Tolain

75020 PARIS

☎ : 01 44 64 21 00

Fax : 01 44 64 21 00

Fédération des Œuvres Laïques de Paris (FOL)

9, rue du Docteur Potain

75019 PARIS

☎ : 01 53 38 85 00

Fax : 01 40 40 79 18

(il existe une FOL dans chaque département)

Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV)

10, quai Charente

75019 PARIS

☎ : 01 44 72 14 14

Inscriptions :

Toutes les demandes devront parvenir à l'ASMA deux mois au moins avant la date du stage et devront être accompagnées des documents suivant :

- bulletin de salaire (preuve de votre appartenance au Ministère de l'Agriculture)
- avis d'imposition 2002
- arrhes ou le solde par chèque ou chèques vacances (*)

(*) Pour plus de sécurité, nous vous conseillons de nous faire parvenir vos chèques vacances par courrier sécurisé.

Séjours « neige » pendant les vacances d'hiver 2003/2004

Nous proposons pour vos enfants des séjours ski, chiens de traîneaux, snow-board et surf, organisés par des associations dont le projet éducatif correspond au nôtre.

Les inscriptions doivent parvenir avant la date butoir : **26 novembre 2003**. Une commission se réunira le 2 et 3 décembre et sélectionnera le nombre de dossiers correspondant à nos possibilités financières. En fonction du nombre de demandes, seront retenus en priorité les dossiers des enfants n'ayant pas déjà bénéficié de subvention l'année précédente.

Le programme 2004 est résumé dans le tableau ci-dessous :

Zones	Date	Lieu	Age	Prix coûtant en €
A	7 au 14/02/2004	SAINT ISMIER (ISERE) « Ski »	8 à 17 ans	660 €
A A et C C et B	8 au 14/02/2004 15 au 21/02/2004 22 au 28/02/2004	LA MONGIE (PYRENEES-ORIENTALES) « Ski et chiens de traîneaux »	6 à 15 ans	740 €
A A et C C et B	8 au 14/02/2004 15 au 21/02/2004 22 au 28/02/2004	CAUTERETS (HAUTES-PYRENEES) « Ski et quad »	8 à 17 ans	740 €
A et C C et B	14 au 21/02/2004 21 au 28/02/2004	VILLARD DE LANS (ISERE) « Ski alpin »	6 à 12 ans	700 €
A et C C et B	14 au 21/02/2004 21 au 28/02/2004	LES DEUX ALPES (ISERE) « Ski alpin ou surf »	13 à 17 ans	750 € (ski) 810 € (surf)
A et C C et B	14 au 21/02/2004 21 au 28/02/2004	ROUTE DE LA NEIGE (JURA) « Chiens de traîneau »	6 à 12 ans	650 €
C et B	21 au 28/2/2004	LES HOUCHES-CHAMONIX (HAUTE-SAVOIE) « Ski alpin »	6 à 12 ans	800 €
A et C C et B	14 au 22/02/2004 21 au 29/02/2004	LA CLEF DES CHAMPS A ONNION (HAUTE-SAVOIE) « Ski »	6 à 14 ans	710 €

C et B B	21 au 29/02/2004 28/02 au 7/03/2004	LA CHAUDANE (LES CONTAMINES EN SAVOIE) « Ski et quad »	12 à 17 ans	620 €
C et B	21 au 29/02/2004	HECHERHAUS (AUTRICHE - TYROL) « Ski »	10 à 17 ans	770 €
A et B C et B	14 au 21/02/2004 22 au 29/02/2004	CHATEL (HAUTE-SAVOIE) « Ski ou surf »	13 à 17 ans	810 € (ski) 850 € (surf)

Date butoir 26 novembre 2003
(Pour la réception des dossiers "neige" à l'ASMA)

Information

Dates des Vacances scolaires : « HIVER 2003/2004 »

Zone A	Zone B	Zone C
Du 7 au 22 février	Du 21 février au 7 mars	Du 14 au 29 février

Zone A : Caen, Clermont-ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Le Responsable de Secteur :

Le Président de l'ASMA Nationale :

Daniel PLACE

Patrice ROUER

SUBVENTION ASMA, calcul du QF et des arrhes

Secteur Jeunesse – séjours à thèmes

Administrateur : **Daniel PLACE** : ☎ : 01-49-55-74-46

Permanent technique - **Virginie KOFFI** : ☎ : 01-49-55-53-28

Vous recherchez sur votre feuille d'impôt 2002 « le revenu fiscal de référence » et le nombre de parts fiscales.

$$QF \text{ (en €)} = \frac{\text{revenu fiscal de référence 2002}}{12 \times \text{nombre de part fiscales}^*}$$

**augmenté de 0,5 pour les foyers monoparentaux*

Quotient familial en Euros	Tranche QF (ASMA)	Je déduis de ma facture (subvention ASMA) :
De 0 à 351	1	60%
De 352 à 480	2	50%
De 481 à 579	3	40%
De 580 à 762	4	35%
De 763 à 960	5	30%
De 961 à 1 159	6	25%
De 1 160 à 1 342	7	20%
Plus de 1 342	8	10%

NB : les personnes ne faisant pas partie du Ministère de l'Agriculture ou d'un organisme ayant passé une convention avec l'ASMA, n'appliquent aucune réduction.

● Inscription et réservation

- Montant des arrhes à verser (Prix total du Séjour - Subvention ASMA) x $\frac{30}{100}$
- Solde à régler 1 mois avant le départ
- Règlement par chèque bancaire, postal, chèque vacances ou bon CAF : indiquer au dos du chèque le séjour choisi et le nom de l'enfant

● **Pré acheminements** : il est rappelé que les pré acheminements, du domicile au lieu de départ, ne sont pas pris en compte par l'ASMA.

Toutefois, après étude du dossier, l'ASMA pourra rembourser sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe aux conditions les plus avantageuses, le déplacement d'un membre de la famille accompagnateur (de ou) des enfants **entre une des villes suivantes** : Lille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg **et le lieu défini de prise en charge par l'organisme.**

SUBVENTION MINISTERE :

En plus de la subvention ASMA certains agents peuvent percevoir une subvention du Ministère

PRESTATIONS SOCIALES COMPLEMENTAIRES POUR LES SEJOURS A THEMES ET LINGUISTIQUES POUR ENFANTS

Vous êtes tenté par un ou plusieurs séjours proposés par l'ASMA ?
Des prestations complémentaires peuvent vous aider à réduire le coût de ces activités.

Selon le quotient familial référentiel spécifique au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales vous pouvez bénéficier de **5,70 € à 18,80 € par jour** pour :

- ° les **centres de vacances avec hébergement** (sauf pour les colonies de vacances directement subventionnées).
- ° les **séjours linguistiques**, pour les enfants de moins de 18 ans au 1^{er} jour du séjour pendant les congés scolaires (prestations versées dans la limite de 21 jours par an).

Voir *Note de service DGA/SDDPRS/N° 2003-1106 du 11 mars 2003*

Calcul du QF	Catégories de QF (Ministère)	Tranches de ressources (QF en €)	Allocation par jour
QF = revenu fiscal de référence 2001 divisé par 12 x le nombre de personnes vivant au foyer (*)	1	< 480	18,80 €
	2	481 à 600	17,00 €
	3	601 à 720	15,20 €
	4	721 à 845	11,20 €
	5	846 à 965	7,70 €
	6	966 à 1080	5,70 €
(*) + 1 part en cas de parent isolé	7	>1080	Néant

RENSEIGNEMENTS :

Pour l'administration centrale :

Bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS)
Patrick LEGEAY ou Gabriel LAMY
☎ 01 49 55 53 00 Fax : 01-49-55-40-62

Pour les services extérieurs :

Secrétariat général de la DRAF ou de la DDAF.

Pour les services de l'enseignement :

Services régionaux formation développement.

ST ISMIER PRAPOUTREL LES SEPT LAUX (Isère) (Ski)

du 07 au 14 février 2004
Zone A

8 à 17 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Lycée Agricole de St ISMIER La Station

Deux cars transportent, le matin les enfants sur le domaine skiable et les ramènent le soir, Prapoutel les Sept Laux : Altitude 1350 à 2400 m : troisième domaine skiable du Dauphiné. 110 km de ski, 35 remontées mécaniques, 55 pistes.

Hébergement : Le lycée agricole, entièrement rénové, offre des conditions d'hébergement et d'accueil particulièrement performantes (chambres de 2 à 3 lits avec sanitaire -self - salles d'activités équipées). Les repas du midi sont assurés, dans un restaurant d'altitude selon les aptitudes des enfants

L'activité ski : ° Matériel de qualité fourni par un loueur :

- débutants, pris en charge les 3 premiers jours par les moniteurs de l'Ecole de Ski Français.
- cours de perfectionnement pour les plus initiés. Possibilité de passer « étoiles -flèches ».

L'après-ski : Veillées proposées par l'équipe d'animation, adaptées à l'intérêt et à l'âge des enfants.

Transport :

Les cars partiront de Saint-Brieuc (22) et Fougères (35) et assureront le transport des enfants de Rennes, Le Mans, Paris, Nancy, Lyon Perrache et Grenoble.

Pour les pré-acheminements des autres villes, les familles se chargeront de regagner un des lieux de regroupement situé sur le trajet ou elles viendront directement au Centre.

Prix du séjour : 660 €

Il peut être demandé un supplément en fonction du nombre d'enfants à acheminer au départ d'une ville autre que celles desservies par le car.

Il est conseillé aux 14 et 17 ans de faire un deuxième vœu. En effet, en cas de surnombre la priorité sera donnée aux plus jeunes.

LA MONGIE

PYRENEES ORIENTALES

(Ski et chiens de traîneaux)

Du 8 au 14 février 2004 – Zone A
Du 15 au 21 février 2004 – Zones A et C
Du 22 au 28 février 2004 – Zones C et B

6 à 15 ans



Date butoir le :

26/11/2003

La situation :

Le chalet de la Mongie est situé au cœur des Hautes-Pyrénées, entre 5 et 12 kilomètre de la station de Barèges, bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel. Leur parc permet d'organiser de nombreuses activités et promenades en toute sécurité.

Hébergement :

chambres de 2 à 6 lits le centre répond parfaitement aux attentes des enfants – nombreuses salles d'activités, de coins de jeux, de salons et de restaurants venant parfaire la qualité de ces chalets. Tous les repas sont pris au centre.

Ski et Chiens de Traîneaux :

Sous le regard attentif des mescheurs (responsable du traîneau), les enfants pratiqueront des activités de découverte des sports de traîneaux et des attelages. Il permettra également aux enfants d'apprendre à connaître les chiens, à les nourrir, les soigner, à vivre une vraie aventure. Le ski sera pratiqué dans les stations de Pyrénées, 4 heures de cours de ski sont encadrées par l'école de ski et le reste des activité ski sera encadré par les animateurs de Vacances Energie.

De grands jeux, des veillées, et des boums sont aussi au programme.

Transport : en train, pour les départs de Paris, Lille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg.

Prix du séjour : 740 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

CAUTERETS HAUTES-PYRENEES (Ski et Quad)

Du 8 au 14 février 2004 – Zone A
Du 15 au 21 février 2004 – Zones A et C
Du 22 au 28 février 2004 – Zones C et B

8 à 17 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Le chalet est construit au cœur d'un parc de 10 hectares un peu à l'écart du village. Vaste demeure sur trois étages ; le centre est parfaitement adapté aux séjours de neige.

L'hébergement :

A chaque étage, des salles d'activité, des chambres de 4 à 6 lits avec salle de bains attenantes. Discothèque privée, salle de spectacle, tennis de table sont à disposition. 3 salles à manger permettent à chaque groupe de prendre ses repas en toute autonomie. Le chalet possède en outre un terrain de quad à l'intérieur du parc.

Ski et quad :

Les activités seront pratiquées en alternance. Encadrées par les animateurs diplômés de la fédération motocycliste les activités quad seront pratiquées sur des pistes aménagées en fonction de l'enneigement. Des journées ski sont prévues avec repas pris à la cafétéria sur les pistes. Des cours de ski seront dispensés par l'Ecole de Ski. Afin d'assurer une meilleure sécurité pour l'activité quad, les enfants seront équipés de casques. En ski, jusqu'au niveau 3^{ème} étoile, passage de test pour les enfants qui le désirent.

L'après-Ski : Veillées, soirées à thèmes et boum...

Transport : en train, pour les départs de Paris, Lille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg.

Prix séjour : 740 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

VILLARD DE LANS

ISERE

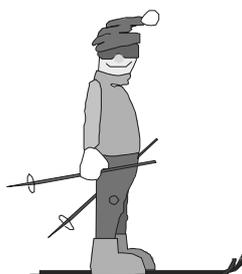
(Le Ski Nature)

Du 14 au 21 février 2004 – Zones A et C

Du 21 au 28 février 2004– Zones C et B



6 à 12 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation : Situé à 35 km de Grenoble, dans un cadre naturel exceptionnel.

Hébergement :

Deux établissements de vacances situés à Villard de Lans dans un domaine skiable de 130 km, un équipement sportif complet vous attendent. Les Chambres de 3 à 8 lits et salles d'activités seront à votre disposition.

Activités ski :

Du ski alpin pour le plaisir de la glisse en toute sécurité, au rythme de chacun et par groupes de niveaux, 3 à 5 heures par jour, pour descendre les 34 pistes du domaine skiable de Villard de Lans à Corrençon en Vercors. Passage de tests ESF en fin de séjour. Une sortie à la patinoire ou à la piscine à vague ; une promenade à raquettes pour admirer les paysages enneigés et repérer les traces d'animaux...

Transport : en train et autocar.

Pour les départs de Paris, Lille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg.

Prix du séjour : 700 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

LES DEUX ALPES

ISERE

(Le Ski ou Surf)

Du 14 au 21 février 2004

Zone A et C

Du 21 au 28 février 2004

Zones C et B

13 à 17 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Le chalet est situé au pied de la Meije, près du massif des Ecrins, son domaine s'étend sur 200 km et se déploie à plus de 3600 mètres d'altitude : des sensations fortes sont garanties.

Station :

La station les deux alpes offre tous les avantages des grandes stations et un domaine skiable, 200 kms de piste entre les glaciers de Mantel et de la Girose.

Hébergement : Le chalet les Armaillis est situé au pied des pistes et est parfaitement adapté aux adolescents, les chambres comptent de 2 à 4 lits, la plupart avec douche. Il est équipé de salles de jeux, salon avec cheminée, sono.

Activités : **SKI ALPIN ou SURF**, au choix à l'inscription

Pour les mordus de la neige : **4 à 6 heures** par jour et par groupe de niveaux. Un coordinateur supervise les activités. Sortie nocturne sur piste éclairée.° Sortie piscine et patinoire dans la station. Soirées musicales, jeux de société, animation à la station....

Transport : en train ou autocar.

Pour les départs de Paris, Lille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg.

Prix du séjour : 750 € pour le ski et 810 € pour le surf

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

LAMOURA

JURA

(Route de la neige en chiens de traîneau)

Du 14 au 21 février 2004 – Zones A et C

Du 21 au 28 février 2004 – Zones C et B

6 à 12ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Les enfants évolueront dans la station de Lamoura, domaine skiable le plus important du Jura. Ce complexe alpin équipé de 37 remontées mécaniques et de 220 Km de pistes de ski de fond, nous permettra de nombreuses activités.

Hébergement :

Le groupe sera hébergé dans un typique village jurassien de Lamoura. Les enfants seront en chambre de 4 à 5 lits. Le centre est équipé de salles de bains avec douches et wc indépendants, ils disposeront également d'une salle d'activités, d'une salle de lecture, d'une salle de jeux et d'une salle à manger conviviale.

Activités :

Ils partiront en balades à la découverte des chiens de traîneau . et auront une approche conviviale de cette activité . les plus grands pourront apprendre à conduire un attelage. Mais aussi : °Découverte de l'environnement, °Randonnée nordique en raquettes, °Jeux autour de la neige, °Construction d'iglous, de bonhomme de neige, °Descente en luge , ski de fond (ou ski alpin pour ceux qui savent skier).

Encadrement : Un animateur pour 8 jeunes.

Mode de vie :

L'équipe d'encadrement veillera au rythme de chaque enfants tout en encourageant leur participation au sein du groupe.

Transport : en train ou autocar pour les départs de Paris, Lyon et Dijon.

Prix du séjour : 650 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

LES HOUCHES CHAMONIX

HAUTE-SAVOIE

(Ski Alpin)

Du 21 au 28 février 2004
Zones B et C

6 à 12ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Les Houches, station village du Mont Blanc, allie l'authenticité d'un site préservé et les plaisirs procurés par toutes les glisses sur les longues descentes dans les forêts. Le domaine skiable de 55 Km de pistes de 950 à 1900 m a accueilli une descente de la coupe du monde en 2000

Hébergement :

Le chalet est situé sur les pistes à 1200 m d'altitude avec tout le confort. Les chambres comptent 4 à 8 lits avec sanitaires. 2 salles à manger au rez-de-chaussée et 2 salles d'animations.

Ski :

Nous skions sur le domaine des Houches à volonté – ici la glisse c'est non-stop. Ski nocturne possible le jeudi.

Des cours seront donnés au débutant par les moniteurs de l'ESF, les 3 premiers jours, à raison de 2 heures par jour.

Les enfants qui le désirent peuvent « passer leurs tests » en fin de séjour.

Veillées, jeux, animations...seront organisés par l'équipe d'animation.

Transport :

Pour le départ de la zone B transport en autocar de nuit. Pour la zone C transport en train de nuit.

Prix du séjour : 800 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

LA CLEF DES CHAMPS ONNION EN HAUTE-SAVOIE (Ski)

Du 14 au 22 février 2004
Zones A et C

Du 21 au 29 février 2004
Zone B et C

6 à 14 ans



**Date butoir le :
26/11/2003**

Situation :

Le petit village Onnion au pied des pistes de la station des Brasses entre 900m et 1600 m, à 30 kms d'Annemasse et à 40 km de Genève, à proximité des grandes stations de ski, voici le paradis des activités sportives de plein air. C'est l'endroit idéal pour se ressourcer et découvrir l'un de plus beaux cadres de la Haute-Savoie.

Hébergement :

Le chalet aménagé de manière chaleureuse propose de multiple salles d'activités qui en font un lieu de détente incomparable.

Ski :

La station des Brasses possède un domaine varié, adapté aussi bien aux débutants qu'aux skieurs confirmés. 5 jours de ski avec 4 heures de cours par les moniteurs de l'ESF.

un car est mis à disposition pendant tout le séjour pour se rendre aux stations de grande renommée. Possibilité de passer les tests en fin de séjour.

Petite séance théorique et pratique d'initiation chiens de traîneaux

Transport : en train.

Pour les départs de Paris, Lille, Nantes, Rennes, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Metz, Marseille et Strasbourg.

Prix du séjour : 710 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

LA CHAUDANE

HAUTE-SAVOIE

(Ski et Quad)

Du 21 au 29 février 2004
Zones C et B

Du 28 février au 07 mars 2004
Zones B

12 à 17 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Ouverte sur le Massif du Mont Blanc, à 32 Km d'Alberville, la vallée d'Hauteluce demeure un site préservé. A 800m du centre de nouvelles télécabines de 16 places nous relie à la station des Contamines en 3 minutes.

Hébergement :

Les jeunes sont accueillis dans un village de vacances à 1200m d'altitude. 3 salles d'activités, une salle de restaurant chaleureuse, des chambres de 3 à 8 lits avec sanitaires complets dans chacune : voici ce qui attend notre groupe.

Activités ski :

Les Contamines Montjoie propose plus de 120 km de pistes desservies des télécabines des télésièges et des téléskis répartis sur la Savoie et la Hte Savoie. Son domaine varié, exceptionnellement bien enneigé permet un ski d'excellente qualité.

Activités Quad :

Nous proposons aux jeunes de découvrir la conduite du quad sur neige dans le parc même du centre et de ses alentours ; le circuit sera aménagé en fonction de l'enneigement

Transport : en car de Paris et Lille.

En train pour les pré acheminements de Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg.

Prix du séjour : 660 €

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

HECHERHAUS (TYROL - AUTRICHE) (Ski)

Du 21 au 29/2/2003
Zone C et B

10 à 17 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Situé à 2100 m d'altitude, ce chalet donne le tournis à ses hôtes ! Il domine la ville de Schwaz distante de 10 km et la Vallée de l'Inn qui a donné son nom à Innsbruck, distante de 30 km. Du haut de ses 2350 m d'altitude, le sommet Kellerjoch fait un clin d'œil à notre hôtel, à peine plus bas que lui. Entouré de pics enneigés, il offre la sérénité des cimes, des paysages alpins magnifiques, l'air pur et vivifiant de l'altitude.

Hébergement :

Cet hôtel propose un confort hors du commun. Dès le réveil, la plupart des chambres de 3 à 6 lits avec sanitaires complets, offrent un spectacle sans égal sur les pistes. Son restaurant ainsi que son immense jardin d'hiver dévoilent un panorama grandiose sur toute la Vallée de l'Inn.

Un service de car mis à disposition avec chauffeur sur place toute la semaine.

Activité ski :

A peine sortis du chalet, les jeunes feront les premières traces sur des pistes encore intactes qui se perdent dans les sapins.

La station de Kellerjoch propose du ski pour tous niveaux ainsi qu'une piste aménagée et balisée pour la luge qui descend jusque Schwaz. Les meilleurs pourront également s'évader sur d'autres stations telles que Fügen (900 à 2100 m) ou Hochfügen (1500 à 2400 m).

En option, nous proposons une semaine de surf sous la conduite d'un moniteur de l'Ecole de Ski Autrichienne.

Formalités :

Carte d'identité, autorisation de sortie du territoire, imprimé E 111.

Transport : en car de Paris et Lille.

En train pour les pré acheminements de Poitiers, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Bordeaux, Nancy, Marseille et Strasbourg.

Prix du séjour : **770 euros**

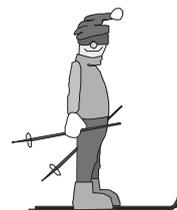
Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

CHATEL HAUTE SAVOIE (Ski ou surf)

Du 14 au 21 février 2004
Zones A et C

Du 22 au 29 février 2004
Zones C et B

13 à 17 ans



Date butoir le :
26/11/2003

Situation :

Le chalet est situé dans les Alpes du Sud au cœur du domaine des portes du soleil entre 1000 et 2500 mètres d'altitude ; c'est une station familiale et sportive.

Hébergement :

Ce chalet est constitué de chambres de 3 à 4 lits équipées de sanitaires complets, une salle à manger en sous sol, TV et magnétoscope. Accès direct au domaine skiable par télécabine. La station possède un domaine varié adapté aussi bien aux débutants qu'aux skieurs confirmés.

Activités :

Cinq à six heures quotidiennes de ski ou de surf.

Les enfants sont encadrées par nos moniteurs spécialisés et diplômés du Bafa. Après le ski ou le surf temps libre (shopping, tournois etc..).

Des veillées, spectacles, soirée disco sur le centre, soirée savoyarde seront organisés par l'équipe d'animation.

Transport : TGV Paris/Genève puis transfert en autocar sur le centre.

Prix du séjour : 810 €(ski) 850 €(surf) : à déterminer avant le départ

Le prix du transport est inclus ; il a été forfaitisé par une mutualisation des coûts afin d'assurer une égalité entre les agents de toutes les régions. Toutefois il est possible à chaque agent de déposer son enfant sur site **et** de venir l'y rechercher ; dans ce cas une décote de 80 euros sera appliquée sur le prix du séjour.

PRIX DES SEJOURS :

Les prix des séjours sont indiqués au départ de certaines villes. Pour les autres villes nous consulter. Le supplément dépendra du nombre d'enfants à acheminer d'une même ville.

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation d'un séjour entraîne des frais qui nous sont facturés par les prestataires de services. Leur montant varie en fonction de la date de demande d'annulation par rapport à la date de départ prévue pour le séjour. Sauf en cas de force majeure dûment justifiée, l'ASMA ne peut supporter cette dépense. Le tableau ci-dessous fixe les taux qui seront retenus sur le montant du séjour.

Plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu 30 % du montant total du séjour.

Moins de 30 jours et plus de 20 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant total du séjour.

Moins de 20 jours et plus de 7 jours avant le départ, il sera retenu 70 % du montant total du séjour.

Moins de 7 jours avant la date du départ, il sera retenu 80 % du montant total du séjour.

Sous 48 heures avant la date de départ, il ne sera effectué aucun remboursement (sauf cas de force majeure).

En cas de non présentation à la date de début du voyage aucun remboursement ne sera effectué, quel qu'en soit le motif.

L'Assurance annulation qui est à prendre auprès des organismes, le cas échéant, est à la charge des parents.

**SEJOURS NEIGE
FEVRIER 2004**

1^{er} vœu : Lieu de Séjour :

Date :

2^{ème} vœu : Lieu de Séjour :

Date :

Départ de (ville) :

Retour de (ville) :

ATTENTION :

Ces données sont à indiquer impérativement par la famille. Aucune modification ne sera acceptée après enregistrement de l'inscription (sauf cas de force majeure justifiée)

ENFANT :

Nom et prénom :

Sexe : F M

Date naissance

Age :

Adresse :

RESPONSABLE LEGAL : PERE , MERE , TUTEUR ,

Nom et prénom :

Employeur ou service :

Numéro de sécurité sociale :

Tél.:

Adresse personnelle :

☞ bureau:

☞ domicile :

☞ portable :

CONJOINT

Nom et prénom :

☞ bureau:

☞ domicile :

☞ portable :

En cas de séparation, indiquer, **avec justificatif**, celui qui a la garde de l'enfant

«joindre 2 photos d'identité récentes, de format normal, pas de photocopie des photos»

NOM :

PRENOM :

FICHE DE LIAISON MEDICALE DE L'ENFANT

Vaccinations et injections de sérum (noter les dates SVP)

Diphtérie - Tétanos : -----/-----/-----

Rappel : -----/-----/-----

Poliomyélite : -----/-----/-----

Rappel : -----/-----/-----

B.C.G. : -----/-----/-----

Résultat : -----/-----/-----

Sérum Antitétanique : -----/-----/-----

Autres Vaccins :

Sérum Antidiphtérique : -----/-----/-----

Maladies antérieures de l'enfant (Mettre une croix)

Typhoïde Oreillons Varicelle Rubéole Coqueluche

Otite Diphtérie Scarlatine Asthme

Autres maladies ou accidents :

Dates et nature des interventions chirurgicales :

Groupe sanguin : Rh :

Albumine (dans les urines) Diabète Incontinence

Régime alimentaire Lequel :

Autres renseignements (joindre éventuellement une feuille annexe) :

SKI **SURF**

Taille de l'enfant :

Poids :

Pointure :

Niveau de ski :

débutant / flocon 1ère étoile 2^eme étoile 3^eme étoile niveau supérieur

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre, notamment (si c'est le cas) à pratiquer les sports de combat, voile, équitation, canoë-kayak, cyclotourisme, ski nautique, escalade spéléologie, randonnée, tennis, moto, hydrospeed, planche à voile, parachutisme, escrime etc...

Je soussigné _____, responsable de l'enfant

autorise, en cas d'urgence, le Directeur du centre à faire hospitaliser mon enfant et à le faire opérer en cas d'absolue nécessité.

«Lu et approuvé»
(signature)

le

Stage BAFA

Lieu de Formation :	Département :	
DATE : du	au	
Organisme formateur :	N° DDJS :	
Adresse :		
Type de formation : initiale <input type="checkbox"/>	spécialisation <input type="checkbox"/>	
ENFANT :		
Nom et prénom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Date naissance	Age :	
Adresse :		
RESPONSABLE LEGAL : PERE <input type="checkbox"/> , MERE <input type="checkbox"/> , TUTEUR <input type="checkbox"/> ,		
Nom et prénom :		
Employeur ou service :		
Numéro de sécurité sociale :	Tél.:	
Adresse personnelle :		
☞ bureau:	☞ domicile :	☞ portable :
CONJOINT		
Nom et prénom :		
☞ bureau:	☞ domicile :	☞ portable :
En cas de séparation, indiquer, avec justificatif , celui qui a la garde de l'enfant		

«joindre 2 photos d'identité récentes, de format normal, pas de photocopie des photos»

FACTURE

Nom de la famille :

Séjour :

Date :

QF (en euros)	Catégorie	Taux de subvention ASMA	Montant de subvention	Prix familles
De 0 à 351	1	60 %		
De 352 à 480	2	50 %		
De 481 à 579	3	40 %		
De 580 à 762	4	35 %		
De 763 à 960	5	30 %		
De 961 à 1 159	6	25 %		
De 1 160 à 1 342	7	20 %		
Plus de 1 342	8	10 %		
ARRHES	30 % =			
TOTAL				

Pièces à joindre :

- bulletin de salaire (preuve de votre appartenance au Ministère de l'Agriculture)
- avis d'imposition 2002
- arrhes ou le solde par chèque ou chèques vacances (*)

Le dossier doit être complet pour être pris en compte.

L'assurance annulation à la charge des familles doit être prise auprès de l'organisme prestataire du séjour.

(*) Pour plus de sécurité, nous vous conseillons de nous faire parvenir vos chèques vacances par courrier sécurisé.